

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DOSSIER : R-4008-2017

DEMANDE CONCERNANT LES CARACTÉRISTIQUES DE CONTRATS D'ACHAT DE GNR

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2
DE L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ
(« ACIG »)**

Montréal, le 08 mars 2021

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2
DE L'ACIG À ÉNERGIR CONCERNANT LES CARACTÉRISTIQUES D'ACHATS DE
CONTRATS DE GNR**

OBLIGATIONS D'UN DISTRIBUTEUR DE GAZ NATUREL EN VERTU DU RÈGLEMENT

1. **Références :** (i) **Gaz Métro-1, document 30, (B-0497), p. 04, l. 10 à l. 12**
 (ii) **Gaz Métro-1, document 30, (B-0497), p. 07, l. 04 à l. 06**

Préambule :

- (i) « *Énergir est d'avis que les caractéristiques de ces contrats d'approvisionnement hors Québec sont avantageuses et permettent de répondre à moyen et à long terme aux besoins de la clientèle volontaire.* »
- (ii) « *La durée contractuelle de chacun des contrats est de 20 ans, sauf pour le contrat signé avec GIGME qui est d'une durée de 10 ans. Les clauses de renouvellement de chacun des contrats sont résumées dans le tableau 4.* »

Demandes :

- 1.1 En lien avec la référence (i), est-ce qu'il est possible d'en conclure que l'offre de GNR au Québec est actuellement inexistante ?
- 1.1.1. Veuillez donner les raisons pour lesquelles l'offre de GNR au Québec ne peut pas répondre aux besoins d'Énergir (capacités de production, prix, volumes).
- 1.1.2. Veuillez fournir les volumes de GNR produit au Québec qui sont exportés (volumes livrés aux interconnexions d'Énergir ainsi que les volumes directement injectés dans TQM).
- 1.2 Toujours en lien avec la référence (i), veuillez clarifier ce qu'Énergir entend par moyen et long terme.
- 1.2.1. Qu'est-ce qui permet à Énergir d'affirmer que la demande volontaire puisse se maintenir au niveau actuel ou d'augmenter au cours des 5 prochaines années?
- 1.2.2. Veuillez confirmer qu'il existe bien une possibilité que la demande des clients pourrait se tourner vers des fournisseurs autre qu'Énergir (achat direct en franchise ou en dehors).
- 1.3 En lien avec la référence (ii), veuillez élaborer sur l'impact sur les prix d'achat de GNR (pour les quatre contrats présentés) si la durée des contrats était ramenée à 5 ans.